

IDENTITÉ			
SUITE À UN AVIS DU		2012 07 28 ANNÉE MOIS JOUR	NUMÉRO DE DOSSIER A - 177965 158183
Prénom à la naissance Alain		Nom à la naissance RACINE	Date de naissance 1965 01 18 ANNÉE MOIS JOUR
Sexe M	Municipalité de résidence Ste-Anne de Beaupré	Province Québec	Pays Canada
Prénom de la mère	Nom de la mère à la naissance	Prénom du père	Nom du père

DÉCÈS			
Lieu du décès Déterminé	Nom du lieu Carrière Flintkote	Municipalité du décès Thetford Mines	
DATE DU DÉCÈS Déterminée 2012 07 28 ANNÉE MOIS JOUR		HEURE DU DÉCÈS Indéterminée HEURES MIN	

CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS

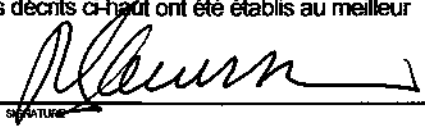
- Embolie gazeuse sur état de noyade probable.
- Maladie athérosclérotique coronarienne.

EXPOSÉ DES CAUSES

- La présence de l'accompagnateur de monsieur Alain Racine, 47 ans, au cours d'une plongée sous-marine assure la conformité de son identification, à la suite de son décès qui est prononcé à l'Urgence du Centre Hospitalier Régional de l'Amiante de Thetford Mines, le 28 juillet 2012.
- L'examen externe pratiqué par le soussigné, à la Morgue de Québec, le lendemain du décès de monsieur Alain Racine ne démontre aucune lésion traumatique sur sa dépouille. Un examen autopsique est demandé et pratiqué en ce 31 juillet 2012 au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal, par la docteure Caroline Tanguay. A l'examen interne, on note au niveau de la base crânienne, la présence de bulles d'air dans les vaisseaux. Les tympons sont intacts. Les poumons présentent une lourdeur et de la congestion avec un œdème marqué. Il y a présence d'air dans le cœur de façon très importante où se précise à ce niveau de l'athérosclérose sur l'artère coronaire descendante antérieure avec sténose d'environ 60% de la lumière. Il n'y a aucun signe d'infarctus récent ou ancien. L'analyse toxicologique revient essentiellement négative pour toute présence médicamenteuse ou d'abus. Tel que spécifié par la pathologiste, la cause immédiate du décès de monsieur Alain Racine demeure indéterminée. La description d'un malaise ressenti par ce dernier qui pourrait être expliqué par une condition athérosclérotique de la sténose décrite au niveau de l'artère descendante antérieure peut avoir conduit à un malaise cardiaque non précisé entraînant ainsi un état d'inconscience et conduisant tout droit à d'autres facteurs contributifs au décès dont des embolies gazeuses et l'état de noyade probable survenant au cours de la remontée en paliers d'une plongée sous-marine en eau profonde, comme c'est le cas ici. Monsieur Alain Racine n'a pas d'antécédents médicaux à l'exception, selon ses proches, d'une augmentation de poids récente causant chez lui un certain inconfort physique. Ce dernier est un plongeur d'expérience pratiquant son sport favori à raison de plusieurs centaines de plongées au cours des dernières années. Il a l'habitude de se retrouver avec l'accompagnateur présent lors de cette journée fatidique et une préparation minutieuse entre les deux plongeurs est toujours faite avant toute incursion en profondeur.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES

- Monsieur Alain Racine, âgé de 47 ans, réside avec sa conjointe à Ste-Anne de Beaupré. Au matin du 28 juillet 2012, autour de 07 h 00 le matin, monsieur Alain Racine se présente au site de la Mine Flintkote, à Thetford Mines, afin d'y rencontrer son accompagnateur habituel de plongée en eau profonde. Après une préparation minutieuse sur les paliers de remontée à observer, les deux plongeurs entreprennent de plonger et se dirigent rapidement jusqu'à une

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coronier Dr Pierre C.	Nom du coronier SAMSON
Je soussigné, coronier, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Québec	CE 30 juin 2014
	

A - 177965

Numéro de l'avis

profondeur de 180 pieds où, après une vérification sommaire, ils continuent leur descente jusqu'à 198 pieds où ils s'immobilisent pendant environ dix minutes. Après cette dernière période, il y a remontée à 170 pieds suivant la table de paliers de cinq minutes, le tout sans aucun incident. Par la suite, les deux plongeurs parviennent au niveau de 100 pieds pour y faire un palier de quatre minutes selon leur plan pré-établi. Le tout se poursuit sans incident, tel que planifié, jusqu'à la hauteur de 40 pieds. À ce moment, l'accompagnateur de monsieur Alain Racine se rend compte que ce dernier est incliné, ayant basculé vers le bas avec pieds en haut, et qu'il se retrouve de dos à l'accompagnateur. Celui-ci se rapproche de monsieur Racine et, en lui retournant la tête, constate dans son visage la position fixe de ses yeux suggérant un état d'inconscience inexplicable. L'accompagnateur constate que l'air dans l'habillement à sec de monsieur Racine le force à remonter continuellement jusqu'à la hauteur de 30 pieds, bien en deçà du temps de paliers à observer. À ce moment, l'accompagnateur se résigne à laisser remonter monsieur Racine rapidement vers la surface et il retourne à son palier de 40 pieds à terminer, selon l'entente pré-établie entre les deux hommes en cas de tout incident survenant dans les profondeurs où chacun est laissé à lui-même pour sa sécurité.

Dans les minutes qui suivent, monsieur Alain Racine est vu émerger rapidement à la surface de l'eau, flottant en position ventrale avec la tête dans l'eau. D'autres plongeurs, présents sur la berge, se rendent à la nage auprès de monsieur Racine qui gît la tête vers le bas dans l'eau. Les témoins réussissent à le retourner tout en tentant de lui garder la tête hors de l'eau, ce qui est rendu difficile à cause de la lourdeur de son équipement. D'autres témoins accourent, coupent les sangles de l'équipement de monsieur Racine et dirigent ce dernier vers la grève afin de continuer les manœuvres de réanimation débutées alors qu'il était toujours dans l'eau. Les secours locaux parviennent sur place et les manœuvres de réanimation sont continuées sur monsieur Racine qui présente toujours un état d'arrêt cardio-respiratoire nécessitant la continuation de ces manœuvres jusqu'à son arrivée à l'Urgence du Centre Hospitalier Régional de l'Amiante où son décès sera confirmé à 09 h 50, en cette journée du 28 juillet 2012.

L'examen technique de l'équipement utilisé par monsieur Racine s'avère non déficient et il en est de même pour la qualité de l'air utilisée dans les bonbonnes lors de la plongée. Un malaise ressenti par monsieur Racine demeure la pierre angulaire expliquant son décès accidentel au cours de cette activité de plongée sous-marine en eau profonde. La cause de ce malaise n'est pas précisée mais il y a forte suggestion de causalité par la maladie coronarienne décrite, principalement en regard des pressions exercées sur l'organisme en profondeur appréciable, tel que rencontré dans cette plongée entreprise par monsieur Racine et son accompagnateur. La remontée rapide de monsieur Racine, tombé vraisemblablement en état d'inconscience, explique certains facteurs contributifs au décès comme l'embolie gazeuse et un état de noyade présumé.

Les circonstances entourant le décès de monsieur Alain Racine font l'objet d'un rapport d'enquête des policiers de la Sûreté municipale de Thetford Mines ainsi que du groupe de plongeurs de la Sûreté du Québec, poste de la Capitale Nationale.

CONCLUSION

- Dans le cas de monsieur Alain Racine, je conclus à une mort violente, de nature accidentelle et difficilement évitable.

